

Votants : 90
Convocation du Conseil de Communauté :
le 13 janvier 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 24 janvier 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 janvier 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2012 A LA CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE (CRES) DU POITOU-CHARENTES

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Marie-Christelle BOUCHERY à Gilbert GOLAZ, Nicole DAVID à Jean-Jacques GUILLET, Blanche BAMANA à Jacques TAPIN, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Rose-Marie NIETO, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOIR, Didier DAVID à Alain PARROT, Patrick DELAUNAY à Jean-Claude SUREAU, Emmanuel GROLLEAU à Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Virginie LEONARD à Annie COUTUREAU, Philippe REY à Gilbert BARANGER, Denis THOMMEROT à Franck MICHEL

Titulaires absents :

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Nicole DAVID, Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Philippe REY, Denis THOMMEROT

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2012 A LA CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE (CRES) DU POITOU-CHARENTES

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

VU

La loi n°2000-321 du 12/04/2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le décret n°2001-495 du 06/01/2001,

La circulaire du Premier ministre n°5193/SG du 16/01/2007 et ses annexes.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) s'est dotée, en septembre 2011, d'un Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) arrêtant, pour les cinq ans à venir, un plan d'actions stratégique en ce domaine.

S'appuyant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs territoriaux, ce schéma décline opérationnellement, en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la démarche Agenda 21, impulsée par la CAN, trois enjeux majeurs, à savoir la promotion :

- d'un espace économique performant, visant à mieux structurer l'offre foncière et à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande en immobilier,
- d'un territoire attractif, soucieux de répondre aux besoins des entreprises et de soutenir les initiatives innovantes,
- d'un tissu diversifié par le soutien apporté à l'animation de filières économiques et à des projets partenariaux.

A ce titre, le développement de la filière de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une priorité clairement identifiée.

Il s'agit, parmi d'autres dispositions :

- de soutenir les formes entrepreneuriales de l'ESS,
- d'accompagner les acteurs du secteur et de consolider les synergies en ce domaine,
- d'aider à l'émergence de projet nouveaux, en mobilisant les têtes de réseaux et notamment, la CRES du Poitou-Charentes, les Chambres consulaires, l'Union Régionale des SCOP (URSCOP) et les Mutuelles, implantées sur notre territoire.

Afin de répondre à ces objectifs, la CAN a proposé, de créer une « Maison de l'Economie Sociale et Solidaire » (MESS), impliquant la réhabilitation d'un bâtiment existant sur la zone de Saint Liguair.

Ce nouvel espace, dévolu aux activités de l'Economie Sociale et Solidaire, a vocation :

- à fédérer, par la « mise en réseau », les acteurs de ce secteur présents sur le territoire,
- à animer une « pépinière » de l'Economie Sociale et Solidaire permettant l'accompagnement, dans le cadre d'un véritable « parcours » de créateurs, d'entrepreneurs collectifs, soit en création ou reprise/transmission d'entreprises,
- à aider au développement d'un « Pôle Territorial de Coopération Economique » (PTCE).

A ce sujet, la CRES du Poitou-Charentes souhaite, en effet, dans le cadre d'un « label » national soutenu, notamment, par le « LABO » de l'Economie Sociale et Solidaire et avec l'appui du Conseil Régional Poitou-Charentes et des collectivités locales, promouvoir la constitution, sur le bassin niortais, d'un « PTCE », apparenté à une forme de « cluster » (ou « pôle de compétitivité ») de l'Economie Sociale et Solidaire, ouvert à l'économie « plurielle ».

Ce « PTCE » aura pour objet, au-delà même de sa capacité à consolider un véritable réseau d'entreprises, issues de ce secteur d'activités (représentant, à ce jour, près d'une centaine de structures à l'échelle du sud Deux Sèvres) :

- d'aider au développement d'initiatives porteuses d'avenir, en facilitant les partenariats entre les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et les autres acteurs économiques du territoire,
- d'organiser l'hébergement des créateurs de projets et de sécuriser les « parcours » de création,
- de sensibiliser les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable,
- d'assurer, au travers d'une unité de coopération locale, un partage d'expériences et la mobilisation des ressources humaines.

Dans ce cadre, la CRES du Poitou-Charentes propose d'assurer en tant qu'organisme régional consulaire des missions d'étude et d'assistance aux côtés des services communautaires et que pour ce faire, elle a sollicité une subvention d'un montant de 30 000 €.

A ce stade d'avancement des négociations partenariales, désormais engagées, il est à noter que le mode de « gouvernance » de ce projet d'ensemble ainsi que ses liens juridiques et financiers avec la CAN seront définis, ultérieurement, dans le cadre d'une convention de partenariat dûment établie et soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le programme de réhabilitation du bâtiment, destiné à accueillir cette nouvelle structure, dite « MESS », fera également l'objet d'une délibération communautaire.

Le texte de la convention annuelle d'objectifs, annexée à la présente délibération, précise les conditions d'octroi de cette subvention.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention d'objectifs entre la CAN et la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale (CRES) du Poitou-Charentes,
- Autoriser le versement à la CRES d'une subvention, attribuée en 2012, d'un montant de 30 000 €,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pascal DUFORESTEL

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120123-C37-01-2012-DE
Date de télétransmission : 30/01/2012
Date de réception préfecture : 30/01/2012